



Pour répondre à la dématérialisation de l'information, des ressources documentaires et à l'évolution des usages, les professionnels de l'IST doivent offrir de nouveaux services à leurs usagers et développer de nouvelles compétences.

S'ils sont encore investis dans les tâches traditionnelles de leurs métiers (gestion de fonds documentaire, du prêt ...), ils doivent utiliser de nouveaux outils (veille, gestion des connaissances, gestion de site web, portails documentaires, droit d'auteur, outils collaboratifs ...). De nouveaux besoins d'échanges ou de formation ont conduit les professionnels de l'IST à se doter d'un outil : les réseaux professionnels.

Le réseau Méridional de l'Information Scientifique et Technique pour la Recherche et l'Accès Libre, MISTRAL-Doc, est un réseau métier régional, interdisciplinaire, ouvert à tous les professionnels de l'IST en lien avec le CNRS de la région couverte par les délégations Provence & Corse (DR 12) et Côte d'Azur (DR 20), quelles que soient leurs tutelles.

Il est soutenu et financé par la MRCT.

Objectifs

1-Fédérer l'ensemble des professionnels de la région couverte par les délégations Provence & Corse et Côte d'Azur, des unités CNRS ou des unités associées, membres ou non de réseaux déjà existants, qu'ils soient CNRS ou non. Recenser les professionnels, les pratiques et les compétences.

2-Partager les ressources et les compétences : le réseau est un lieu d'échange entre ses membres, où la communication doit circuler aussi bien en interne que vers l'extérieur.

3-Améliorer les services à la communauté scientifique : faciliter son accès à l'information scientifique, valoriser et sauvegarder sa production. Permettre une plus grande collaboration entre les services de documentation pour un meilleur service et une réduction des délais et des obstacles dans son accès à l'information scientifique. Proposer une information actualisée sur les différents modes de publications mis à la disposition des chercheurs (publications électroniques, e-prints, archives ouvertes...) et inciter ceux-ci à déposer leurs publications dans des serveurs d'archives ouvertes.

4-Valoriser le patrimoine scientifique régional. Améliorer sa conservation, sa constitution, sa diffusion.

5-Développer l'accès à la formation. Informer sur l'existant, déterminer les besoins en formation à venir et proposer des formations-métier nouvelles et adaptées, utiles aux professionnels de la région, en collaboration avec les autres réseaux régionaux, nationaux, thématiques...

6-Aider à l'appropriation des techniques innovantes, suivre l'évolution de ces techniques dans le domaine des technologies de l'information, en particulier dans le domaine du libre accès.

7-Valoriser et promouvoir le métier, agir comme interlocuteur auprès des directions scientifiques et de la DIST, en collaboration avec les autres réseaux régionaux, par des actions concertées auprès des différents acteurs institutionnels et dans le monde de la recherche.

Fonctionnement

Le réseau Mistral-Doc est ouvert aux professionnels de l'IST, CNRS et non-CNRS, travaillant dans des unités liées à la recherche scientifique des régions Provence Alpes Côte d'Azur et Corse. La participation au réseau est basée sur le principe du volontariat.

Il s'appuie sur les services de formation permanente des délégations Provence et Corse (DR12) et Côte d'Azur (DR20). Il collabore avec les autres réseaux et les structures de l'IST de la recherche publique.

Le Comité de Pilotage

Les membres du Comité de Pilotage (CP) sont élus lors de l'Assemblée Générale annuelle. Leur mandat est de deux ans renouvelable.

Le CP désigne deux de ses membres comme représentants (1 titulaire, 1 suppléant) au Comité de Pilotage National du Réseau National en Information Scientifique et Technique du CNRS, Renatis.

Le CP élit un animateur du réseau en charge de la cohérence et du suivi de ses actions.

Le CP anime et coordonne le réseau. Il a en charge la préparation du budget annuel, la rédaction du rapport d'activités, et du plan de formation réseau. Il assure le suivi et crée les groupes de travail. Il représente les membres du réseau Mistral-Doc. Les membres du CP peuvent faire partie de groupes de travail.

Le comité de pilotage se réunit tous les deux mois. Les chargés de formation des deux délégations sont invités à chaque réunion. Le CP peut comprendre également des représentants de groupes de travail. Selon l'ordre du jour, d'autres personnes pourront être invitées.

Les moyens de communication et d'échanges

Un site Web : <http://mistral.cnrs.fr/>

Une liste de discussion : mistral-doc@services.cnrs.fr

Un compte Twitter : <http://www.twitter.com/MistralDoc>

Constitution d'une bibliothèque professionnelle partagée (sur la pratique professionnelle, la bibliothéconomie, les technologies de l'information. Mise à disposition selon les règles habituelles du prêt-entre-bibliothèque, réservé aux membres du réseau.

Mise à disposition de matériel de formation (2 PC portable, 1 vidéoprojecteur).

Veille professionnelle et technique sur « Le droit des sciences de l'information » « Le numérique »

Les groupes de travail

Ils sont ouverts à tous les membres du réseau qui peuvent également en proposer. Ils déterminent des actions à mener dans le cadre des objectifs du réseau. Des interactions peuvent avoir lieu entre les groupes de travail. A la constitution des groupes, un appel à participation est lancé via la liste de diffusion. Chaque groupe de travail organise son planning et son mode de fonctionnement.

Dans un premier temps, il est mis en place trois groupes de travail :

- sur la formation
- sur le web
- sur l'annuaire

Annexes

- Compte-rendu de la première réunion (20 juillet 2006)
- Présentation CORTECH
- Listes de formations et des journées nationales organisées par Mistral-Doc.